

12 OCT 2026

Yaoundé le

005298  
DECISION N° INS/DG/DRP/SDRF/SMA/BSM PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDE POUR L'AVIS DE CONSULTATION RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION  
N°01BIS/DC/INS/CIPM/2026 DU 26/08/2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE LA  
SALLE DE SPORT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE  
2026.

**Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique**

- Vu la constitution ;  
Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics ;  
Vu la décision N°142D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et entreprises du secteur public et parapublic ;  
Vu la décision N°000365/INS/DG/DAF/SDBM/SMA/mkf du 29 janvier 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de l'Institut National de la Statistique (INS) ;  
Vu Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2026 ;  
Vu l'avis de consultation pour la Demande de Cotation N°01BIS/DC/INS/CIPM/2026 du 26/08/2026 pour l'acquisition des équipements de la salle de sport de l'Institut National de la Statistique au titre de l'exercice 2026 ;  
Vu le Procès-verbal du 24 septembre 2026 relatif à la séance d'ouverture des offres de l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N°01BIS/DC/INS/CIPM/2026 du 26/08/2026 pour l'acquisition des équipements de la salle de sport de l'Institut National de la Statistique au titre de l'exercice 2026 ;  
Vu la lettre du 28 septembre mai 2026 du président de la CIPM portant proposition d'attribution de la lettre commande relative à l'Avis de Consultation de la Demande de Cotation N°01BIS/DC/INS/CIPM/2026 du 26/08/2026 pour l'acquisition des équipements de la salle de sport de l'Institut National de la Statistique au titre de l'exercice 2026 ;  
Vu les nécessités de service de l'Institut National de la Statistique.

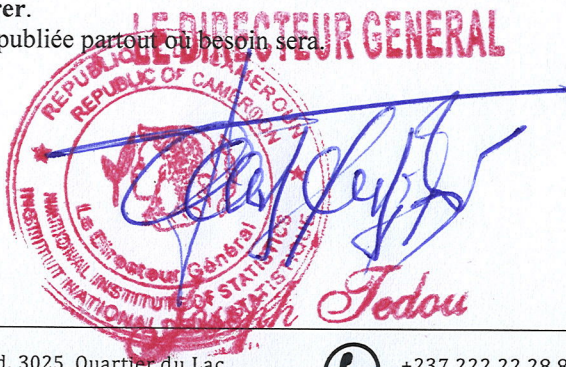
**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** l'Etablissement **TECHNOCOM CAMEROUN**. Tél : 672 88 57 55, est adjudicataire de la lettre commande relative à l'Avis de Consultation de la Demande de Cotation N°01BIS/DC/INS/CIPM/2026 du 26/08/2026 pour l'acquisition des équipements de la salle de sport de l'Institut National de la Statistique au titre de l'exercice 2026 ;  
pour un montant de toutes taxes comprises de **14 499 608** (quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent huit) FCFA et un délai de livraison de **45** (quarante-cinq) jours à compter de la notification de l'ordre de service de livrer.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliations:**

- MINMAP;
- ARMP;
- Affichage;
- Archives/Chrono. /-

**LE DIRECTEUR GENERAL**  
  
**Tedou**

